

et, à la fin de 1963, le nombre des successions déclarées en faillite avait atteint le chiffre sensationnel de 3,678, avec un passif atteignant le chiffre global de 194 millions de dollars. C'est un montant ahurissant.

En 1964, le procureur général de Québec a organisé une équipe spéciale d'enquêteurs chargés de vérifier les faillites; en vertu des lois actuelles, cette équipe a réussi en 1965 à abaisser le passif relatif aux faillites dans le Québec de quelque cinq millions de dollars et le nombre des successions déclarées en faillite de 123.

Que s'est-il passé dans l'Ontario qui comptait aussi une équipe spéciale d'enquêteurs, selon le procureur général adjoint de cette province? Le passif global des faillites dans l'Ontario, qui atteignait, en 1963, 84 millions de dollars, est passé en 1965 à 260 millions sans compter plus de 100 millions causés par la débâcle de l'*Atlantic Acceptance*. Ce scandale de l'*Atlantic Acceptance* a ébranlé la structure financière de notre pays: j'exhorte donc les procureurs généraux de toutes les provinces à prendre des mesures destinées à enrayer ce fantastique état de choses.

Personne n'ignore que l'administration de la justice incombe aux provinces mais j'exhorte le gouvernement à collaborer avec elles pour enquêter sur toutes activités frauduleuses, en réalité sur toutes les successions en faillite. Le montant du passif des faillites en Ontario a augmenté de 325 p. 100 de 1964 à la fin de 1965 et de 88 p. 100 dans tout le Canada. J'exhorte donc le ministre des Finances et le ministre de la Justice à aider les provinces à lutter contre ce monstre scandaleux qu'est la faillite.

M. McCutcheon: Le député permet-il que je pose une question?

M. Lind: Assurément.

M. McCutcheon: Avant de poser ma question qu'il me soit permis de dire que le député prononce son premier discours, si je ne m'abuse. Je tiens à le féliciter de l'excellente matière qu'il a réunie à cette fin.

Des voix: Bravo.

M. McCutcheon: Je songe à une chose. Dans ses observations, le député a parlé d'un certain avocat de London et de nombreux vauriens impliqués dans l'incident qui s'est produit dans sa circonscription. London compte nombre d'études d'avocats d'excellente réputation et, à mon avis, le député devrait nommer celui auquel il a fait allusion. On a lancé énormément d'accusations graves à la Chambre dernièrement; le député voudrait-il donc bien citer le nom.

[M. Lind.]

M. Lind: Je serais très heureux de répondre. Si le député veut bien revoir les derniers numéros de la *Free Press* de London, en ce qui concerne l'enquête, il verra de quel avocat de London j'ai voulu parler.

M. J. R. Keays (Gaspé): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat et j'assure au ministre que je ne veux être blessant dans aucune de mes remarques. J'espère plutôt qu'elles pourront être utiles aux centaines de milliers de Canadiens qui sont dans la misère et qui réclament instamment un budget plus favorable que celui-ci.

Le budget présenté en cette session n'est rien d'autre qu'un coup porté à l'ensemble de l'économie canadienne, et il fait complètement abstraction des besoins prioritaires et des mesures d'encouragement indispensables dans les régions à progrès lent. En général, l'économie est en plein essor, et la principale préoccupation du gouvernement devrait être de soutenir la croissance économique, mais de façon à empêcher cette indésirable montée en spirale des prix appelée inflation, plaie de toutes les périodes de prospérité.

Le gouvernement devrait, à un moment pareil, remettre en cause sa propre politique fiscale en examinant soigneusement son programme de dépenses, en annulant les travaux projetés, partout où cela est possible, et en donnant priorité aux travaux à effectuer dans les régions où le chômage est intense et qui ne nécessitent pas une main-d'œuvre spécialisée, dont la pénurie est grande aujourd'hui—projets qui, par ailleurs, sont prêts à être mis à exécution. Autrement dit, je déplore que le ministre n'ait pas abordé le problème d'une manière positive.

Il a adopté une attitude négative à l'égard de notre économie. Il a pris des mesures qui ne réduiront pas les tendances inflationnistes mais qui serviront uniquement à prolonger cette redoutable période et à la faire suivre d'une récession qui nous placera dans une situation identique à celle des années 1956 et 1957. Quelle initiative rétrograde, de la part d'un gouvernement qui avait gagné la confiance des électeurs en leur promettant une équipe gouvernementale audacieuse, dynamique et hardie. Une attitude positive aurait tant rassuré tous les Canadiens, fussent-ils fabricants, producteurs, employés d'une industrie de service ou simplement consommateurs.

Le gouvernement n'a pas tenu compte des avertissements de la Commission Porter qui recommandait la suppression de tous les obstacles à l'application des politiques monétaires et fiscales exigées par la présente situation. Il n'a pas jugé bon d'encourager la